

Le Sénat retoque le projet de loi du gouvernement sur les tarifs progressifs de l'énergie

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 31.10.2012 à 01h48 • Mis à jour le 31.10.2012 à 09h40



La ministre de l'écologie, Delphine Batho, à l'Assemblée nationale, le 11 juillet. | CHARLES PLATIAU/Reuters

Le Sénat a torpillé, dans la nuit de mardi à mercredi, le texte du PS sur la tarification progressive de l'énergie. Fait inédit, c'est une alliance de circonstance entre les communistes et l'UMP qui a eu raison de ce projet de loi, défendu par le gouvernement. C'est le premier texte soutenu par l'exécutif à être retoqué par une chambre du Parlement depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

La motion d'irrecevabilité présentée par les sénateurs communistes du CRC, déjà votée jeudi en commission des affaires économiques, a été ratifiée avec l'apport des voix des sénateurs UMP et centristes par 187 voix contre 156.

Le texte prévoyait l'instauration d'un tarif progressif consistant à facturer la consommation de gaz, d'électricité et de chaleur (quels que soient le fournisseur et le type d'offre souscrite) selon un système de "bonus/malus", ainsi qu'un volet étendant les tarifs sociaux de l'énergie. Beaucoup de critiques, y compris au sein des sénateurs socialistes, regrettaient la complexité du système de "bonus/malus".

Lire nos explications [Le bonus-malus sur les tarifs de l'énergie, comment ça marche ? \(/planete/article/2012/10/05/le-bonus-malus-sur-les-tarifs-de-l-energie-comment-ca-marche_1766905_3244.html\)](http://planete/article/2012/10/05/le-bonus-malus-sur-les-tarifs-de-l-energie-comment-ca-marche_1766905_3244.html)

"LE GOUVERNEMENT EST DÉTERMINÉ À FAIRE ABOUTIR CE TEXTE"

Le sénateur UMP Jean-Claude Lenoir a dénoncé ce qu'ils considèrent comme *"une rupture d'égalité devant l'accès à l'énergie, sur la base de critères contestables"*. *"C'est injuste et impraticable"*, a déploré Mireille Schurch (CRC). Roland Courteau, rapporteur du projet de loi ayant démissionné après le vote en commission jeudi, a dénoncé une *"majorité de circonstance"* PCF-UMP-Centrisme. M. Courteau avait remanié de fond en comble le système de *"bonus/malus"* le rendant *"plus lisible"* mais pour ajouter à la confusion le gouvernement avait donné un avis négatif à ses modifications.

"Ce vote désavoue le Sénat dans son travail et surtout renvoie à plus tard l'application des mesures d'urgence destinées à éradiquer la précarité énergétique en ce début de période hivernale", ont regretté les sénateurs socialistes dans un communiqué.

"Le gouvernement est déterminé à faire aboutir ce texte a assuré après le vote la ministre de l'écologie Delphine Batho. Je regrette que des élus de gauche, du groupe communiste, aient pu être instrumentalisés par la droite pour bloquer un texte de justice sociale et d'efficacité écologique. Ceux qui dénoncent une usine à gaz oublient la complexité des réformes dont ils sont à l'origine".

Cet échec du gouvernement, après celui sur le projet de loi sur le logement, est du pain béni pour la droite. Le centriste Vincent Capo-Canellas a ainsi dénoncé *"l'impréparation"* du texte. La proposition de loi est toujours inscrite en procédure accélérée (une lecture par assemblée) et poursuit donc son parcours parlementaire. Le gouvernement peut maintenant convoquer une Commission mixte paritaire, faite de 7 sénateurs et 7 députés, qui soumettra ensuite ses conclusions au vote des deux chambres. Ces conclusions, si un accord n'est pas trouvé, seront alors rejetées par le Sénat et le texte sera à nouveau soumis aux députés et sénateurs. Le gouvernement peut aussi sauter l'étape de la CMP mais en tout état de cause c'est l'Assemblée qui aura le dernier mot.

Développement durable